



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

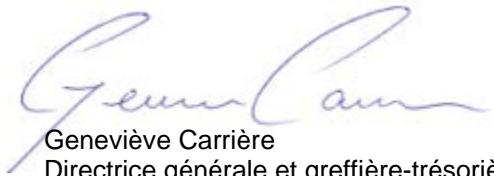
D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 352-2025

Avis public est donné par la soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, à tous les contribuables de la Municipalité de Franklin à l'effet qu'il y a eu adoption du règlement suivant :

Règlement harmonisé applicable par la sûreté du Québec et L'AUTORITÉ COMPÉTENTE relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au PARC LINÉAIRE et aux regrattiers et prêteurs sur gages

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca ou demander à le consulter à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Franklin, ce 6 août 2025.

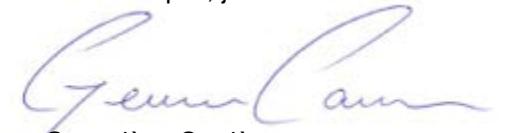


Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière
dq@municipalitedefranklin.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la Municipalité, ce 6 août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 août 2025.



Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière
dq@municipalitedefranklin.ca